

14

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement



Henri PUGNERE, Ingénieur en Chef des Mines, Directeur

MENDE, le 6 mars 1996

Subdivision de MENDE
1, Rue des Cités - 48000 MENDE

Affaire suivie par : S. CIEMNIAK
Téléphone : 66 65 35 60
Télécopie : 66 65 20 39

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Équipement de la Lozère
4, Avenue de la Gare

48005 MENDE CEDEX

à l'attention de Mme Valérie REGO

SC/RH

OBJET : Révision du P.O.S. de MENDE.

REFER : Votre transmission du 18 janvier 1996.

Suite à votre envoi visé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire parvenir nos observations.

Travaux miniers

La concession renoncée de BAHOURS a fait l'objet de travaux miniers souterrains à proximité de BAHOURS en limite SSE de la commune de MENDE (cf. voir notre avis du 19 juin 1991).

A défaut d'interdire toute construction à l'intérieur de la zone ainsi définie, il convient que toute édification, tout affouillement notable soient assortis de l'avis préalable d'un homme de l'art afin d'une part que les travaux projetés puissent être effectués sans risque et d'autre part que la pérennité des ouvrages dont la réalisation est envisagée soit assurée.

Lignes électriques

Par courrier de ce jour j'invite EDF, Agence Lozère les sources à vous faire parvenir les renseignements concernant les installations existantes ou en projet.

Pour le Directeur Régional, et par délégation
Le Chef de la Subdivision

Stanislas CIEMNIAK
Ingénieur de l'Industrie et des Mines



Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement



Henri PUGNERE, Ingénieur en Chef des Mines, Directeur

MENDE, le 6 mars 1996

Subdivision de MENDE
1, Rue des Cités - 48000 MENDE

Affaire suivie par : S. CIEMNIAK
Téléphone : 66 65 35 60
Télécopie : 66 65 20 39

COPIE

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Directeur
ELECTRICITE DE FRANCE
Agence Lozère Les Sources

48000 MENDE

SC/RH

OBJET : Révision du P.O.S. de MENDE.

Monsieur le Directeur,

Le Conseil Municipal de MENDE prévoit la révision de son plan d'occupation des sols.

Je vous rappelle que la Direction Départementale de l'Équipement, pour le compte de la Préfecture, est chargée, au titre de l'association de l'État à l'élaboration des plans d'occupation des sols, de collecter les informations utiles à porter à la connaissance des communes.

Je vous demande donc de faire connaître à cette Direction, dans les délais les plus courts, les ouvrages gérés par vos soins, situés sur la commune à MENDE qu'il conviendrait de mentionner au plan d'occupation des sols.

Il importe d'indiquer pour chacun de ces ouvrages, la base juridique ou réglementaire qui en a autorisé l'établissement, et de joindre les documents permettant d'en définir l'emprise au sol.

Pour les ouvrages à l'état de projet, il convient de préciser la nature de la procédure engagée en vue de leur réalisation, la date prévue de la réalisation, et de joindre un plan du projet accompagné d'une notice descriptive.

Vous voudrez bien m'adresser copie des renseignements ainsi fournis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional, et par délégation
Le Chef de la Subdivision

Stanislas CIEMNIAK
Ingénieur de l'Industrie et des Mines